

INFO-PARENTS

Chers parents,

Ça y est! Une nouvelle année scolaire vient de démarrer! Je suis heureuse de vous retrouver et de prendre le temps de vous transmettre le 1^{er} Info-parents.

Vous retrouverez, dans ce premier document, plusieurs informations pratiques à consulter concernant la rentrée scolaire. Je vous demande d'y prêter la plus grande attention et vous invite à le conserver à portée de la main.

L'équipe-école, toujours bienveillante et engagée, finalise les derniers préparatifs afin de faire en sorte que cette rentrée soit un moment agréable et chaleureux. Votre présence dans la vie scolaire de votre enfant est importante pour nous. Elle est aussi essentielle pour votre enfant. L'intérêt que vous portez au cheminement scolaire de votre enfant l'encourage et l'incite à persévérer. C'est en travaillant ensemble que nous pourrions assurer le succès recherché.

Quelques fois, au cours de l'année, je vous ferai parvenir, via l'adresse électronique que vous nous avez fournie, l'Info-parents qui saura vous informer sur la vie de l'école.

D'autre part, je vous invite à vous référer régulièrement à notre [site Internet de la Chanterelle](#) ainsi que notre page [Facebook de la Chanterelle](#). Vous y trouverez plusieurs informations supplémentaires et vous y ferez de belles découvertes.

En mon nom et au nom du personnel de l'école, je vous souhaite une excellente année scolaire 2025-2026 !

Mme Johanne Hébert

Directrice par intérim/Mme Sherley Bernier

PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE

Notre mandat premier est de **socialiser**, d'**instruire** et de **qualifier** les élèves que nous accueillons, conformément au Programme de formation de l'école québécoise. Toutefois, chaque école a ses valeurs propres et ses orientations spécifiques, lesquelles visent à répondre aux besoins particuliers de sa clientèle. C'est ce qui est convenu d'appeler le **Projet éducatif**.

Le projet éducatif de l'école de la Chanterelle est un outil stratégique permettant de faire connaître nos enjeux, nos orientations, nos objectifs et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Le document complet se trouve sur le site Internet de l'école. Nous vous invitons à le consulter.

En voici les grandes lignes :

MISSION

Dans le respect, je grandis et j'avance!

VISION

Dans un climat de collaboration et de bienveillance, amener les élèves à fournir les efforts et à utiliser les stratégies nécessaires à leur réussite.

VALEURS

Bienveillance - Collaboration - Responsabilité

ENJEUX

- La réussite
- Un milieu bienveillant

ORIENTATIONS

- Offrir un milieu pédagogique qui favorise l'apprentissage.
- Offrir un milieu de vie accueillant et stimulant.

OBJECTIFS

- À l'échéance du projet éducatif, la proportion d'élèves en réussite aura augmenté (taux de réussite au-dessus de 70 %).
- À l'échéance du projet éducatif, la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves aura augmenté.

DATES IMPORTANTES

Jeudi 21 août :	Entrée du personnel enseignant (service de garde fermé)
Vendredi 22 août :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves du primaire)
Lundi 25 août :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves du primaire)
Mardi 26 août :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves du primaire)
Mercredi 27 août (jour 1) :	Rentrée scolaire 2025-2026 Vous êtes attendus à 7 h 50 dans la cour de l'école. Il y aura la présentation du personnel. En cas de mauvais temps, le rassemblement se fera dans le gymnase.
Lundi 1^{er} septembre :	Congé pour tous
Mardi 2 septembre à 18 h 30 :	Rencontre de parents pour tous les <u>élèves du préscolaire</u> La présence de votre enfant n'est pas autorisée.
Mercredi 3 septembre à 19 h :	Assemblée générale annuelle de parents Gymnase de l'école

Lors de l'assemblée générale annuelle, c'est l'occasion de supporter les parents qui ont travaillé pour vous l'an dernier en vous représentant au sein du conseil d'établissement et **d'élire les trois nouveaux membres du conseil.**

Informations additionnelles :

- Comité formé de treize personnes, dont la direction, six parents et six membres du personnel, lesquels agissent en concertation et sont invités à exprimer leurs opinions, et ce, sans jugement afin de faire des choix portant sur le bien-être de l'ensemble des élèves ;
- Six réunions conviviales prévues en présentiel. Celles-ci se déroulent à l'école, les lundis dès 18 h 30. La première rencontre aura lieu le 29 septembre 2025 ;
- Mandat d'un an pour la présidente ou le président ;
- Mandat de deux ans pour les parents élus dans la mesure où les enfants sont présents à l'école ;
- Formation obligatoire pour les nouveaux membres, accessible en tout temps, à dessein de vous soutenir dans l'exercice de vos fonctions sous forme de capsules et de fiches thématiques (10 heures à faire d'ici la fin du mois de novembre) ;
- Frais de déplacement et de gardiennage remboursés ;
- En ce qui concerne les [Rôles et responsabilités](#), je vous invite à cliquer sur le lien.

Lors de l'assemblée, nous procéderons au tirage d'un prix de présence : remboursement de la facture scolaire.

Madame Alexandra Robitaille, présidente du conseil d'établissement, et moi-même, comptons sur votre présence à cette rencontre.

Jeudi 4 septembre à 18 h : **Rencontre de parents pour les élèves de Passe-Partout**
La présence de votre enfant n'est pas autorisée.

Mardi 9 septembre à 18 h 30 : **Rencontre de parents pour les élèves de 2^e année et la classe de 1^{re}/2^e année**
La présence de votre enfant n'est pas autorisée.

Mercredi 10 septembre à 18 h 30 : **Rencontre de parents pour les élèves de 4^e année**
La présence de votre enfant n'est pas autorisée.

Jeudi 11 septembre à 18 h 30 : **Rencontre de parents pour les élèves de 3^e année**
La présence de votre enfant n'est pas autorisée.

Jeudi 11 et vendredi 12 septembre : Photo scolaire pour tous les élèves

Jeudi 18 septembre à 18 h 30 : **Rencontre de parents pour les élèves de 1^{re} année**
La présence de votre enfant n'est pas autorisée.

Vendredi 19 septembre : **Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)**

Lundi 22 septembre à 18 h : **Rencontre de parents pour les élèves de Passe-Partout**
La présence de votre enfant n'est pas autorisée.

Vendredi 10 octobre : **Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)**

Lundi 13 octobre : **Congé pour tous**

Mercredi 15 octobre :	Transmission de la 1^{re} communication à tous les parents
Jeudi 13 novembre en soirée :	Remise du 1^{er} bulletin et rencontres avec les titulaires et les spécialistes
Vendredi 14 novembre :	Remise du 1^{er} bulletin et rencontres avec les titulaires et les spécialistes (service de garde offert aux élèves inscrits)
Lundi 17 novembre :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)
Vendredi 5 décembre :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)
20 décembre au 4 janvier :	Congé pour tous
Lundi 5 janvier :	Journée pédagogique (service de garde offert aux élèves inscrits)

RÉPARTITION DES ÉTAPES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

1^{re} communication : au plus tard le 15 octobre 2025 (commentaires)

1^{er} bulletin (20 %) : au plus tard le 20 novembre 2025

2^e bulletin (20 %) : 15 mars 2026

3^e bulletin (60 %) : au plus tard le 10 juillet 2026

SÉCURITÉ

Afin de nous aider à assurer la sécurité et l'encadrement de tous, voici certains éléments à respecter à l'école :

- Veiller à ce que votre enfant ne se présente pas trop tôt à l'école avant le début des classes (10 minutes au primaire et 5 minutes au préscolaire). **À noter qu'aucune surveillance n'est assurée avant ce temps.**
- Que votre enfant soit habillé selon les conditions climatiques pour son bien-être.
- Présentez-vous toujours **au secrétariat afin de vous identifier** pour nous permettre d'assurer un bon contrôle.
- Prenez note que tous **les animaux domestiques sont interdits sur les terrains de l'école.** Il en va de la sécurité de tous.
- Advenant **une fermeture d'urgence de l'école**, vous serez prévenus par le biais des radios locales, comme pour les fermetures les jours de tempête. Dans la mesure du possible, un message courriel sera envoyé et l'information se retrouvera sur notre page Facebook. Assurez-vous que votre enfant sait où aller advenant une fermeture imprévue de l'école ou si vous n'êtes pas là pour l'accueillir après la classe.
- Afin de maintenir à jour les coordonnées exactes dans notre bottin santé, **nous vous invitons à compléter le sondage suivant : [Santé](#)**
- Lorsque vous souhaitez **apporter une modification au dossier de votre enfant** (ex. : changement de numéro de téléphone, changement de l'adresse...), il est essentiel de

communiquer directement avec le secrétariat. Le service de garde n'a pas accès au système permettant d'effectuer ces corrections.

- Il est primordial que vous préveniez l'école lorsque votre enfant souffre d'un malaise qui peut être contagieux. L'école appliquera alors des protocoles établis et, dans certains cas, informera l'ensemble des parents. **Nous vous demandons de prendre très au sérieux ces appels de l'école, particulièrement dans les cas de pédiculose, de varicelle et d'autres maladies contagieuses.** Parmi les situations les plus courantes, afin d'éviter et de réduire la contagion, **votre enfant ne doit pas se présenter à l'école lorsqu'il fait de la fièvre ou lorsqu'il présente des symptômes de gastro-entérite.** Il devra rester à la maison 24 heures après les derniers symptômes.
- **Le matin, si votre enfant est malade** (fièvre, toux excessive, maux de cœur, etc.), **vous devez le garder à la maison.** Si les symptômes se manifestent à l'école, nous communiquerons avec vous ou une personne de confiance déjà identifiée et vous demanderons de venir le chercher dans les plus brefs délais. Seul un billet médical permet à un enfant de demeurer à l'intérieur lors des récréations.
- **Le personnel de l'école n'est ni qualifié ni autorisé à administrer des médicaments aux élèves.** Lorsque cela est essentiel à la scolarisation, un protocole doit être établi avec la collaboration de l'infirmière. Si votre enfant est victime d'un accident ou d'un malaise, le personnel administrera les premiers soins et entrera en contact avec vous. Si nous jugeons que la situation nécessite l'intervention d'un médecin, l'enfant sera transporté en ambulance, aux frais des parents.
- Pour tous les parents, nous vous demandons de **respecter l'affichage des stationnements** et de **circuler prudemment aux alentours de l'école.** Il en va de la **SÉCURITÉ** de tous : **VOS enfants, NOS élèves.**
- L'enfant qui utilise sa bicyclette pour se rendre à son école le fait à ses propres risques et devrait porter un casque de vélo conforme aux exigences de sécurité. Nous lui conseillons fortement d'avoir un bon cadenas pour le remiser en sûreté pendant les cours et l'appuyer sur la clôture qui longe la section des balançoires près du débarcadère des autobus. **Il est interdit de rouler à bicyclette sur le terrain de l'école, incluant le stationnement.** Par conséquent, l'enfant doit débarquer de son vélo et marcher à côté de celui-ci dès qu'il entre sur le terrain de l'école.
- Le débarcadère est interdit en tout temps aux parents, même lors des journées pédagogiques. De plus, afin d'assurer la sécurité de vos enfants, nous les invitons à utiliser les trottoirs de chaque côté. SVP, ne jamais laisser les élèves circuler entre les autobus. Merci de transmettre cette information à tous ceux et celles qui viendront chercher vos enfants!

PONCTUALITÉ

Nous tenons à vous préciser l'importance pour votre enfant d'arriver à l'heure à l'école. Il est toujours insécurisant et stressant pour un élève d'arriver en retard en classe. **Dès son jeune âge, il est important de lui apprendre la ponctualité.**

En début de période, l'enseignante ou l'enseignant explique le programme de la journée, les activités qui seront réalisées, etc. C'est un moment privilégié et rassurant pour votre enfant, car cela lui permet de connaître le déroulement de la journée ou de l'activité. L'élève qui arrive en retard commence sa journée à la course et ne peut rattraper le temps perdu.

De plus, lorsque l'enseignante ou l'enseignant reprend les explications, c'est tout le groupe qui souffre de cette situation et de ces pertes de temps.

Préscolaire : 7 h 50 à 11 h
12 h 40 à 14 h 12

Primaire : 7 h 55 à 11 h 20
12 h 45 à 15 h 10

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk-Portail, dans la tuile absences. **Idéalement, avant le début des classes.** Pour plus de facilité et de rapidité, nous vous inviterons à TÉLÉCHARGER l'application **MParent** sur votre cellulaire ! Vous pourrez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Lien pour l'application MParent : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours communiquer directement avec la secrétaire de l'école en lui laissant un message sur la boîte vocale de l'école ET celle du service de garde (si votre enfant le fréquente). **Merci de mentionner le nom complet de votre enfant, le nom de sa titulaire, la raison de l'absence et la durée.**

Secrétariat de l'école : 418 834-2475, poste 11501

Service de garde : 418 834-2475, poste 11540

Par mesure de sécurité, lorsque votre enfant s'absente de l'école **uniquement durant une période du service de garde** (ex. : midi ou fin de journée), **vous devez signaler celle-ci avant 13 h.**

PAPIERS MOUCHOIRS

L'école fournit aux élèves des boîtes de mouchoirs en papier.

PÉRIODE DU DÎNER

Service de traiteur offert – L'information suivra par l'intermédiaire du service de garde.

SPÉCIALITÉS

Les cours de musique se déroulent dans le local attitré à cet effet. Concernant l'anglais, les cours se déroulent directement dans le local de classe de votre enfant. Le gymnase est utilisé pour les cours d'éducation physique.

COLLECTE DE FOURNITURES SCOLAIRES

Lors de la rencontre du conseil d'établissement tenue en juin dernier, une belle initiative a été proposée : organiser une collecte de fournitures scolaires.

Si vous avez des articles scolaires en bon état que vous souhaitez donner, vous pouvez les déposer dans le bac prévu à cet effet, situé à l'accueil du service de garde. Merci pour votre générosité et votre soutien à cette initiative qui bénéficiera à plusieurs enfants de notre milieu!



PARTICIPATION DES PARENTS À LA VIE DE L'ÉCOLE

Pour répondre adéquatement aux besoins de ses élèves, l'école a besoin de l'implication et de la participation des parents.

Plusieurs possibilités s'offrent aux gens qui veulent contribuer au dynamisme de notre école, selon les intérêts et les disponibilités de chacun :

Conseil d'établissement

Le mandat de ce conseil, tel que défini dans la Loi sur l'instruction publique, est de veiller à la réalisation du projet éducatif de l'école. Ce mandat requiert une collaboration étroite entre le personnel de l'école et les parents. Les membres parents sont élus lors de l'assemblée générale annuelle des parents qui a lieu en septembre et à laquelle vous êtes tous invités.

Bénévoles à la bibliothèque

Nous disposons d'une bibliothèque. Ce sont de précieux bénévoles qui assurent le prêt, la tenue de l'inventaire, l'entretien et la réparation des volumes. C'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillons ces personnes. Tous sont les bienvenus !

Accompagnateurs et accompagnatrices lors de sorties et activités

Que ce soit lors d'activités spéciales à l'école, pour des sorties ou pour nous faire profiter de vos divers talents, de vos contacts ou de votre expertise, votre contribution à la vie de l'école sera toujours appréciée. N'hésitez pas à faire part au titulaire de votre enfant votre intérêt afin de contribuer à la vie de l'école.

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

L'école met en place, chaque année, divers services complémentaires destinés aux élèves. C'est la direction de l'école qui veille à cibler les élèves qui en bénéficieront en fonction des priorités et des critères établis, et ce, en collaboration avec l'équipe-école. C'est dans le plan d'intervention élaboré pour chaque élève qui présente des besoins particuliers que l'on décrit les moyens et services mis en place avec la collaboration des parents pour répondre à ses besoins.

Service d'orthopédagogie

Les orthopédagogues interviennent en individuel ou en sous-groupes auprès des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage et qui nécessitent des interventions rééducatives. Elles proposent également des activités d'enseignement en classe, selon les besoins.

Service d'orthophonie

Les orthophonistes travaillent prioritairement auprès des élèves du préscolaire et de 1^{re} année et au besoin, auprès de ceux de deuxième année qui présentent des difficultés importantes de langage.

Service de psychologie

Le mandat de la psychologue se situe surtout au niveau des évaluations cognitives et attentionnelles et du rôle-conseil auprès de l'équipe-école.

Service d'éducation spécialisée

Les intervenantes travaillent auprès des élèves ayant des problématiques comportementales, académiques, sociales... et en étroite collaboration avec le personnel qui gravite auprès de ces derniers.

Service de psychoéducatrice

La psychoéducatrice évalue différentes problématiques d'adaptation et propose des solutions propres aux besoins non seulement de l'élève, mais également du milieu. Ce service contribue au développement des conditions du milieu dans le but de favoriser l'adaptation optimale des élèves ciblés en interaction avec leur environnement.

Service d'ergothérapie

L'ergothérapeute propose des activités pour la détection des besoins prioritairement aux élèves du préscolaire, brosse un portrait de ces derniers, soutient la mise en place de stratégies universelles en classe, effectue les références aux services externes pour des élèves ciblés et exerce un rôle-conseil auprès du personnel.

Aide à la classe

Le rôle principal de l'aide à la classe consiste à fournir une assistance aux élèves et à aider l'enseignante ou l'enseignant dans les tâches non pédagogiques. L'aide à la classe contribue au bon fonctionnement de la classe ainsi qu'au bien-être et à la sécurité des élèves. Le choix des tâches effectuées par cette ressource est décidé de façon locale, en fonction des besoins propres de notre milieu.

Service de francisation

L'intervenante responsable effectue le suivi de la francisation auprès des élèves allophones ou arrivés récemment, qui doivent développer leurs connaissances et leur maîtrise de la langue française. Des cibles personnalisées sont fixées par chacune des enseignantes pour favoriser la réussite des élèves à leur propre rythme. La responsable s'assure de la cohérence des cibles avec les paliers ILSS (programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale).

Service de garde

Le service de garde est ouvert tous les jours de classe du calendrier scolaire de 7 h à 18 h, lors de la semaine de relâche (selon le nombre d'élèves inscrits) et des journées pédagogiques en cours d'année. De nombreuses activités variées sont organisées quotidiennement par l'équipe qui y travaille.

ASSURANCE-ACCIDENT

Le Centre de services scolaire des Navigateurs s'assure que ses installations matérielles sont conformes et respectent les normes de sécurité et s'assure que ses activités soient menées de façon sécuritaire et responsable. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires malgré les précautions prises.

Nous vous rappelons que l'assurance que détient le CSSDN n'est pas une assurance-accident, mais plutôt une assurance de responsabilité civile seulement. Cette assurance peut rembourser certains frais encourus à la suite d'un incident seulement si la preuve de responsabilité du CSSDN, de ses écoles ou de son personnel est établie. Si les faits au dossier démontrent que la responsabilité du CSSDN, de ses écoles ou de son personnel n'est pas engagée, aucun paiement ou remboursement n'est effectué, que ce soit pour des dommages corporels ou matériels.

Compte tenu de ce qui précède, nous encourageons fortement les parents à souscrire à une assurance-accident privée au bénéfice de leur enfant qui fréquente un établissement scolaire du Centre de services scolaire des Navigateurs, à plus forte raison si cet enfant est inscrit dans un sport de contact au CSSDN ou participe à une telle activité offerte ou chapeautée par le CSSDN en cours d'année. Il est donc très important que chaque famille prenne elle-même une assurance, si elle veut que ses enfants soient couverts en raison d'un accident (transport ambulancier, réparation de dents, location de béquilles, traitements en physiothérapie, etc.).

Période hivernale et période printanière

Nous désirons également vous aviser qu'en période hivernale et printanière, le Centre de services scolaire des Navigateurs met tout en œuvre afin de s'assurer de la sécurité de l'ensemble des élèves, de ses employés ainsi que des personnes qui gravitent autour de ceux-ci (parents, grands-parents, bénévoles, gardiennes, accompagnateurs, livreurs, etc.). Ainsi, en fonction des conditions climatiques variables, nous nous efforçons d'étendre les abrasifs adéquats et nécessaires. Par conséquent, il serait souhaitable d'être chaussé adéquatement selon les conditions climatiques afin que les déplacements s'effectuent en toute sécurité sur les différents accès aux établissements.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LES LUNETTES OU LES VERRES DE CONTACT D'UN ENFANT

Nous vous invitons à consulter le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de pouvoir obtenir un remboursement de 300 \$ à la suite de l'achat de lunettes ou de verres de contact pour tout enfant de moins de 18 ans :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/Pages/lunettes-verres-enfants.aspx>

Les parents doivent se rendre sur ce site <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr> et suivre les indications suivantes :

1. Programme d'aide
2. Lunettes et verres de contact pour les enfants
3. Remplir une demande de remboursement

SIÈGE D'AUTO

Pour information sur ce sujet, vous devez vous rendre à

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/siege-auto-quand.pdf>

VOUVOIEMENT

Comme vous le savez déjà, toutes les écoles publiques et privées doivent modifier leurs codes de vie afin d'y intégrer des pratiques et comportements favorisant le respect. L'entrée en vigueur obligatoire se fera en janvier 2026, mais à l'école de la Chanterelle, nous avons décidé de l'instaurer dès l'entrée scolaire.

Voici ce qui sera demandé au personnel et aux élèves :

- le vouvoiement ;
- les élèves devront désormais s'adresser aux adultes et au personnel scolaire en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame ».

RÈGLES EN VIGUEUR À L'ÉCOLE

VALEURS	RÈGLES	RAISONS
BIENVAILLANCE	J'adopte un comportement respectueux envers tous	Le respect est une valeur de base importante pour vivre en harmonie avec les autres. À l'école, j'apprends à connaître les autres en respectant les différences.
RESPONSABILITÉ	J'ai un comportement sécuritaire	Je me comporte prudemment afin d'assurer ma sécurité et celle des autres. Je prends soin de ma santé et de mon bien-être.
	Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état	Dans un milieu où il fait bon vivre, chacun doit faire sa part. Je contribue, par mes actions, à maintenir mon milieu de vie beau et accueillant. Je profite d'un environnement et de matériel maintenus en bon état.
COLLABORATION	Je participe à la vie collective et je coopère	Je développe mes habiletés de communication, je favorise la création de liens et je valorise mes forces au sein d'un groupe.

PLAN D'ACTION POUR UN CLIMAT POSITIF QUI FAVORISE LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Nous vous invitons à lire [le plan](#) à même le site Internet de l'école.

SERVICE DU TRANSPORT

Veuillez prendre note que, pour toutes vos demandes concernant le transport scolaire, vous devez maintenant écrire directement à l'adresse suivante : <http://transport.cssdn.gouv.qc.ca/>. Ils vous répondront dans les plus brefs délais.

POLITIQUE ALIMENTAIRE DE L'ÉCOLE

La collation est nécessaire chez l'enfant, car elle permet de compléter les repas et de lui offrir l'énergie nécessaire pour l'ensemble de sa journée. Il faut garder en tête que la collation doit fournir **de l'énergie** et **être nutritive** sans couper l'appétit pour le repas suivant.

Plein d'idées nutritives! https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/	
 Fruits et légumes	-Fruits frais -Fruits séchés -Compote de fruits sans sucre -Jus de fruits -Légumes -Jus de légumes
 Aliments protéinés	-Fromage (en cube, en grain, en tranche, à effiloquer...) -Lait -Yogourt -Yogourt à boire -Fromage frais de type Minigo -Boisson de soya -Pois chiches rôtis -Trempeuse d'houmous
 * Produits céréaliers	 -Craquelins à grains entiers -Pita, muffin anglais, pain de blé, galette de riz (accompagné d'houmous ou de fromage...) -Muffin nutritif fait maison -Galette de riz -Barre tendre (non enrobée de chocolat)

***Attention!** En raison des cas d'allergies, toutes les collations doivent répondre au critère : **SANS NOIX, SANS ARACHIDE (AVEC LE LOGO)**.

COMMUNICATION

Afin de réduire les coûts reliés à l'impression et dans une perspective de développement durable, les communiqués seront distribués par courrier électronique aux adresses que vous nous avez transmises sur le formulaire de renseignements confidentiels rempli lors de l'inscription. De plus, étant donné que plusieurs parents se partagent la garde de leur(s) enfant(s), ce mode de distribution conviendra davantage à notre clientèle.

LISTE DU PERSONNEL

Nous vous invitons à prendre le temps de visiter le site Internet et d'y trouver la liste du [personnel de l'école](#).

NOUS JOINDRE

Pour joindre un des membres du personnel de l'école, contactez le secrétariat de l'école.

Secrétaire d'école : Julie Baron

Téléphone : 418 834-2475, poste 11501

Heures de bureau : 7 h 30 à 11 h 30 12 h 30 à 15 h 30

Courriel : chanterelle@cssdn.gouv.qc.ca

Service de garde : 418 834-2475, poste 11540

DOCUMENTS IMPORTANTS DU CSSDN À CONSULTER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- ✓ [Calendrier scolaire](#)
- ✓ [À votre écoute](#)
- ✓ [Civilité au primaire](#)
- ✓ [Fermeture des établissements](#)
- ✓ [Protecteur national de l'élève](#)